

territoire d'énergie
SOMME

ÉCLAIRAGE PUBLIC

ÉCLAIREZ JUSTE avec TERRITOIRE D'ENERGIE SOMME

Un interlocuteur unique pour l'éclairage public (en lien avec les divers opérateurs)

Territoire d'Energie Somme accompagne techniquement et financièrement les communes qui le souhaitent en matière d'éclairage du domaine public avec un panel d'offres de service adapté à leurs besoins.

Une offre de service complète pour les adhérents en matière d'éclairage public avec :

RÉALISATION DE TRAVAUX NEUFS :

EXTENSIONS en coordination avec les travaux d'extension du réseau électrique, ou seuls suivant la configuration et la demande de la commune

DISSIMULATIONS en coordination avec les autres travaux de réseaux

MODERNISATION ET MISE AUX NORMES travaux de renouvellement des matériels énergivores et/ou obsolètes, économies d'énergie

MISE EN VALEUR DE MONUMENTS PUBLICS

RADARS PEDAGOGIQUES raccordés sur l'éclairage public ou autonomes

FEUX RÉCOMPENSE pour la régulation de la vitesse



TE80 prend en charge toutes les opérations suivantes :

Pré chiffrages pour décision de faisabilité financière par la commune, conseil, réalisation études technico-économiques, calculs des consommations avant/après, demandes d'autorisations et travaux, coordination avec les gestionnaires de réseaux et aménageurs routiers éventuels.

L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS:

PRÉVENTIF Remplacement des sources ayant atteint leur durée de vie optimale. Visite annuelle des installations.

CURATIF Dépannage des équipements en dysfonctionnement dans des délais contractuels.

RÉPONSE AUX DT/DICT Pour ces réseaux d'éclairage public. Sauvegarde des ouvrages

DT : Déclaration de Travaux

DICT : Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

UN COÛT FORFAITAIRE PRÉVU À L'AVANCE

- VISIBILITÉ BUDGÉTAIRE
- OUTIL DE SUIVI DE MAINTENANCE EN LIGNE ACCESSIBLE 24H/24 DEPUIS LE SITE WWW.TE80.FR

L'ACHAT D'ÉNERGIE POUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC :

ACHAT D'ÉNERGIE Reprise nominative des contrats par Territoire d'Energie Somme. Contrôle et facturation au réel par TE80.

LE TRANSFERT DE COMPÉTENCE :

Le transfert de la maintenance et l'achat d'énergie à Territoire d'Energie Somme, qui sont indissociables, nécessite un transfert de compétence qui confère la responsabilité des ouvrages à TE80. Ce transfert de compétence, régi par un règlement, nécessite une délibération du conseil municipal (règlement et modèle de délibération sur le site de TE80 : https://www.te80.fr/base-documentaire/dossier/modeles-de-deliberations)

519 COMMUNES ADHÉRENTES

59 100 POINTS LUMINEUX

2 670 ARMOIRES DE COMMANDES

10 ENTREPRISES LOCALES INTERVENANTES





Retrouvez toutes les informations sur

www.te80.fr



territoire d'énergie SOMME

Flashez-moi !

Territoire d'Energie Somme
3 Rue César Cascabel - Pôle Jules Verne 2 - 80440 Boves
Tél : 03 22 95 82 62
www.te80.fr

VOTRE CONTACT

Florent MORTEL
Chargé d'affaires Éclairage Public
Pôle opérations
03 22 95 96 67
florent.mortel@te80.fr

MAJ : 202503